

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
tenue le jeudi 18 juin 2026, à 13 h (HE)**

**au bureau du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
au 5500, North Service Road, bureau 1002, Burlington (Ontario) L7L 6W6 et sur Zoom**

**Membres du conseil d'administration
présents :**

John Burke, CRIC, président par intérim du CA
Richard Dennis, CRIC
Tim D'Souza*
Jennifer Henry
France Houle
Ben Rempel
Marc Spector

Membres de la direction présents :

Stan Belevici, CRIC-CISR, président et chef de la
direction par intérim
Jessica Freeman, directrice, Affaires générales et
publiques
Cathy Pappas, directrice, Inscriptions
Thomas Wardman, directeur par intérim, Opérations
Victoria Rumble, secrétaire générale

Nithiya Paheerathan, coordonnatrice, administration
du CA, et secrétaire de séance

Observateur ministériel présent :

Peter Christensen, directeur adjoint, Politiques et
programmes en matière d'intégrité, Immigration,
Réfugiés et Citoyenneté Canada

Absence :

Laura Halbert, directrice, Conduite professionnelle
Beata Pawlowska, directrice, Normes
professionnelles, recherche, formation et politiques

Invité présent :

Andrew Dumont, associé, Services aux chefs de la
direction et aux CA, Secteur des retombées sociales,
Boyden Executive Search

**par téléconférence*

3. MOT DE BIENVENUE ET OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Le président par intérim du conseil d'administration (CA) souhaite la bienvenue à tous les membres du CA, à l'observateur ministériel, aux membres du public et aux titulaires de permis du Collège qui assistent à la réunion. Il donne des instructions en anglais pour accéder au canal d'interprétation en français, puis la secrétaire générale donne ces instructions en français.

Quorum

Le président par intérim du CA déclare qu'il y a quorum et que la réunion est dûment constituée pour la conduite des affaires à 13 h (HE).

Avec le consentement des administrateurs, Nithiya Paheerathan est désignée comme secrétaire de séance pour la réunion.

Reconnaissance territoriale

Le président par intérim du CA reconnaît que les terres sur lesquelles ils sont rassemblés font partie des territoires traditionnels de nombreuses nations, couverts par 70 traités et autres accords avec les peuples autochtones. Il exprime de la gratitude quant au privilège de travailler et de vivre sur ces territoires.

Présentations

Le président par intérim du CA présente les administrateurs participant à la réunion, souligne la présence de l'observateur ministériel Peter Christensen, directeur adjoint, Politiques et programmes en matière d'intégrité à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, conformément à l'article 76 de la Loi sur le Collège, et souhaite la bienvenue à Stan Belevici, président et chef de la direction par intérim. De plus, il mentionne que les membres de la haute direction seront présentés au moment de leur compte rendu respectif et indique qu'Andrew Dumont, associé, Services aux chefs de la direction et aux CA, Secteur des retombées sociales, de chez Boyden Executive Search, se joindra au CA durant la séance à huis clos de la réunion.

Déclaration de conflit d'intérêts

Le président par intérim du CA demande de déclarer tout conflit d'intérêts concernant les points à l'ordre du jour. Aucun n'est déclaré.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS EN BLOC

Le président par intérim du CA fait référence aux documents distribués au préalable et demande qu'une motion soit présentée pour approuver les six points des résolutions en bloc. Il est demandé que les points intitulés « Dates proposées pour la tenue des réunions du CA et de ses comités en 2027 » et « Lieu et format pour la tenue de l'assemblée générale annuelle 2026 » soient retirés des résolutions en bloc et ajoutés à l'ordre du jour principal à des fins de discussion, sous le point Gouvernance. Le président par intérim du CA demande ensuite qu'une motion soit présentée pour approuver les résolutions en bloc avec les modifications proposées.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :

Présentée par :

Jennifer Henry

Appuyée par :

Richard Dennis

IL EST RÉSOLU QUE :

les résolutions en bloc, comprenant initialement six points, soient modifiées afin d'en retirer les points intitulés « Dates proposées pour la tenue des réunions du CA et de ses comités en 2027 » et « Lieu et format pour la tenue de l'assemblée générale annuelle 2026 » en vue d'un examen distinct dans le cadre de l'ordre du jour de la réunion; et que les quatre points restants soient par la présente approuvés :

• Procès-verbal de la réunion du CA du 26 mars 2026 • Rapport de l'agente d'examen des plaintes indépendante • Concept du design et table des matières du Rapport annuel 2026 • Registre des stratégies de réaction au risque			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

Le président par intérim du CA fait mention de l'ordre du jour distribué avant la réunion et indique que le point relatif aux litiges a été traité lors de la réunion extraordinaire du CA tenue plus tôt dans la journée à huis clos et qu'il est, par conséquent, retiré de l'ordre du jour. Il demande ensuite qu'une motion soit présentée pour approuver l'ordre du jour modifié.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :			
Présentée par :	Ben Rempel	Appuyée par :	France Houle
IL EST RÉSOLU QUE : l'ordre du jour soit approuvé avec les modifications proposées.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CA

Le président par intérim du CA fait le point sur plusieurs initiatives du Collège en cours et sur les progrès réalisés sur le plan organisationnel. Il indique que le processus entourant la relève du chef de la direction touche à sa fin, le groupe de travail chargé de la planification de la relève du chef de la direction et le Comité des ressources humaines en étant aux dernières étapes de sélection et de nomination. Il mentionne que l'ébauche du budget pour l'exercice financier 2027 a été achevée, qu'elle a été examinée par le Comité des finances et de la vérification et soumise au CA pour approbation. Il souligne le succès de la campagne de prévention de la fraude menée par le Collège, sous l'égide du Service des affaires générales et publiques, qui a surpassé les résultats de l'année précédente. La modernisation continue du Registre public du Collège, la poursuite de la révision des Règlements administratifs et les efforts visant à remédier à la non-conformité des titulaires de permis ayant des frais impayés sont au nombre des autres points discutés.

5. RAPPORTS DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

Le président par intérim du CA fait référence aux documents distribués au préalable et indique qu'il invitera les directeurs de chaque service à souligner les changements importants survenus depuis le dépôt de leur rapport, après quoi les administrateurs auront la possibilité de poser des questions.

5.1 Normes professionnelles, recherche, éducation et politique

Le président par intérim du CA invite les administrateurs à se reporter au rapport du Service des normes professionnelles, de la recherche, de l'éducation et des politiques, inclus dans les documents de la réunion. En l'absence de la directrice, le CA examine le rapport et discute des questions qui en découlent.

5.2 Inscription

Cathy Pappas, directrice du Service des inscriptions, souligne les principales mises à jour concernant son service, notamment le nombre actuel de demandes, les activités liées au renouvellement du permis et les préparatifs en prévision de la mise en œuvre du nouveau Règlement d'application.

Les administrateurs demandent des précisions concernant les délais de traitement actuels des demandes de permis. La direction indique que les demandes continuent d'être traitées conformément à la norme de service de 60 jours établie, la moyenne étant actuellement d'environ 38 jours. La direction souligne également la complexité et le nombre accrus des demandes, surtout dans les cas où il est nécessaire de faire escalader les dossiers vers le Service de la conduite professionnelle.

Les administrateurs discutent également des tendances relatives au nombre de permis délivrés et de l'activité liée au renouvellement annuel, ce qui comprend les fluctuations associées au cycle de renouvellement et les répercussions temporaires sur le traitement des demandes. Des questions sont également soulevées à propos du nombre de suspensions pour non-paiement et de l'état de préparation opérationnelle du service en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire. La direction confirme que les niveaux de suspension signalés sont conformes aux tendances trimestrielles enregistrées antérieurement, et que le service est prêt pour la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire, l'essentiel des répercussions opérationnelles étant attendu une fois que les modifications auront été apportées aux Règlements administratifs connexes.

5.3 Service de la conduite professionnelle

Le président par intérim du CA signale que Laura Halbert, directrice du Service de la conduite professionnelle, a s'est absentée de la réunion et invite les administrateurs à se reporter au rapport écrit. Il mentionne que toute question de suivi pourra être adressée à la direction à l'issue de la réunion.

Le CA prend acte des tendances positives mises en évidence dans le rapport, notamment le nombre réduit de recommandations formulées par l'agente d'examen des plaintes indépendante,

comme indiqué dans le rapport de l'agente qui a été approuvé dans les résolutions en bloc. La discussion porte également sur les effectifs proposés pour le Service de la conduite professionnelle dans le budget de l'exercice financier 2027 et sur la nécessité d'apporter des justifications supplémentaires à l'appui de ces ressources additionnelles.

5.4 Service des affaires générales et publiques

Jessica Freeman, directrice du Service des affaires générales et publiques, fait le point sur la campagne annuelle de prévention de la fraude menée par le Collège ainsi que sur sa stratégie de communication élargie.

Le CA félicite la direction du succès de cette campagne, soulignant son importance pour la protection des consommateurs et la sensibilisation du public. La direction indique que la campagne a donné lieu à environ 1,7 million de nouvelles visites sur le Registre public du Collège sur une période de dix semaines en plus d'avoir largement surpassé les points de référence fixés en matière de rendement pour tous les canaux publicitaires, soit plateformes numériques, médias sociaux et moyens de transport.

Les administrateurs demandent des précisions concernant les indicateurs de rendement clés établis pour la campagne et les méthodes utilisées pour en mesurer l'efficacité. La direction indique que les points de référence en matière de rendement sont fixés chaque année en concertation avec son partenaire média externe, en s'appuyant sur les données liées au rendement de l'année précédente, et que la campagne 2026 avait largement surpassé les résultats prévus.

Le CA discute aussi de la stratégie médias du Collège, notamment des communications proactives portant sur les mesures coercitives, de la capacité à répondre aux demandes de renseignements des médias et des objectifs plus généraux en matière de transparence. La direction indique que des normes de service pour les réponses aux médias ont été établies et qu'elles ont été systématiquement respectées. La direction indique également que les communications portant sur les décisions du Tribunal et les mesures coercitives constituent un aspect important de la stratégie du Collège en matière de sensibilisation du public. Les administrateurs discutent plus en détail de la mise en place d'un poste dédié à tisser et entretenir les liens avec les parties prenantes afin d'améliorer la capacité à répondre aux demandes de renseignements des titulaires de permis et de s'adapter aux nouvelles tendances en matière de communications.

5.5 Service des opérations

Thomas Wardman, directeur par intérim du Service des opérations, indique qu'il n'a pas de mises à jour importantes à apporter à son rapport écrit.

Les administrateurs demandent des précisions concernant la plateforme technologique actuelle du Collège, notamment son état de préparation opérationnelle en vue de soutenir la mise en œuvre du nouveau Règlement d'application entrant en vigueur le 15 juillet 2026, ainsi que tout risque opérationnel lié aux systèmes existants. La direction indique que les modifications requises ont été apportées au système et qu'aucun problème majeur sur le plan opérationnel n'est à

prévoir dans le cadre de cette mise en œuvre. La direction ajoute qu'un examen des plateformes technologiques utilisées à l'échelle du Collège est en cours, et que les conclusions préliminaires devraient être présentées au CA lors d'une prochaine réunion.

Le CA discute également des dépenses liées aux technologies de l'information, notamment les réductions de coûts prévues, et des besoins à long terme en matière d'investissement en vue de moderniser les systèmes de base. Les administrateurs demandent une assurance supplémentaire concernant les contrôles de cybersécurité, y compris la supervision des fournisseurs, la gestion des risques liés aux tierces parties et la future mise en œuvre de tests d'intrusion indépendants. La direction indique que des améliorations en matière de cybersécurité ont été intégrées dans les contrats technologiques proposés et que le budget de l'exercice financier 2027 prévoit des investissements supplémentaires visant à renforcer les capacités de sécurité gérées par le Collège.

Aucune autre question n'étant soulevée à la suite des rapports des services, le président par intérim du CA remercie les membres de l'équipe dirigeante pour leurs rapports et contributions. Le président par intérim du CA excuse les autres membres de l'équipe dirigeante qui quittent la réunion.

6. DURABILITÉ

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le président par intérim du CA donne la parole à Tim D'Souza, président du Comité des finances et de la vérification (CFV), qui fait référence aux documents distribués avant la réunion et présente un aperçu du rapport du Comité.

EXAMEN DES RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 31 MARS 2026

Le président par intérim du CA invite Tim D'Souza, président du Comité des finances et de la vérification, à faire rapport sur ce point.

Tim D'Souza fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le CFV a examiné les résultats financiers non audités pour le trimestre ayant pris fin le 31 mars 2026. Il indique que le Collège fait toujours preuve de solidité financière, alors que son revenu net prévisionnel pour l'exercice financier 2026 devrait afficher un excédent tout juste en deçà de 100 000 \$, ce qui représente une amélioration de 700 000 \$ par rapport aux estimations précédentes. Il souligne que, en dépit de charges plus élevées et d'une augmentation modeste des produits, cet écart favorable s'explique principalement par une baisse des dépenses liées aux technologies de l'information et une diminution des créances irrécouvrables.

Tim D'Souza indique en outre que les réserves non affectées demeurent solides, se chiffrant à environ 14 M\$, et qu'elles devraient se stabiliser à 13,5 M\$ d'ici la fin de l'exercice financier.

Le CA discute de la situation financière actuelle du Collège ainsi que des résultats prévus en fin d'exercice. Les administrateurs reconnaissent que, bien que la situation financière du Collège demeure solide, il sera nécessaire d'effectuer, dans le cadre de la planification stratégique et financière à venir, un suivi attentif des tendances qui se dégagent sur le plan des produits.

Le président par intérim du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

ÉBAUCHE DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2027

Le président par intérim du CA donne la parole à Tim D'Souza, président du Comité des finances et de la vérification.

Tim D'Souza fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le CFV a examiné l'ébauche du budget pour l'exercice financier 2027. Il indique que le budget proposé prévoit un déficit d'exploitation d'environ 1,8 M\$, ce qui représente un changement important par rapport au modeste excédent de l'année précédente. Il souligne que le déficit prévu est principalement imputable à une baisse des produits provenant des cotisations annuelles, à une diminution des revenus générés par le Programme de spécialisation et au recul du nombre de participants, marquant un écart notable par rapport aux tendances en matière de croissance enregistrées antérieurement par le Collège.

Tim D'Souza ajoute que les dépenses reflètent une réaffectation des fonds entre les services, une augmentation des exigences réglementaires et opérationnelles, ainsi que d'importants coûts ponctuels liés à la conformité. Il souligne que la direction a trouvé un nombre limité d'occasions permettant de réduire davantage les dépenses sans compromettre les programmes et services essentiels.

Le CA discute en détail du budget proposé et reconnaît que l'exercice financier 2027 constitue une année de transition pour le Collège, attribuable à la mise en œuvre de la réglementation, à la transition en cours au sein de l'équipe dirigeante et au renouvellement de la planification stratégique. Les administrateurs soulignent l'importance de surveiller les tendances rattachées aux produits, de distinguer les dépenses ponctuelles des dépenses récurrentes et d'assurer la durabilité financière. Le CA examine également le risque lié à une l'augmentation de la cotisation annuelle : bien qu'une telle augmentation puisse accroître les produits, celle-ci pourrait également entraîner une « réduction de la base » en décourageant les gens d'accéder à la profession ou de continuer à l'exercer. Le CA reconnaît également que le nouveau président et chef de la direction pourrait, après sa nomination, formuler des recommandations visant à ajuster le budget approuvé.

Le président par intérim du CA demande ensuite à ce qu'une motion soit présentée pour approuver le budget.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :			
Présentée par :	Tim D'Souza	Appuyée par :	Jennifer Henry
IL EST RÉSOLU QUE : le budget proposé pour l'exercice financier du Collège prenant fin le 30 juin 2027, conforme en substance à la forme présentée en pièce jointe, soit par la présente approuvé avec effet immédiat.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

Le président par intérim du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

ENGAGEMENT ET RÉMUNÉRATION DE L'AUDITEUR

Le président par intérim du CA donne la parole à Tim D'Souza, président du Comité des finances et de la vérification.

Tim D'Souza fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le CFV a examiné la lettre-contrat de l'auditeur, reçue de Doane Grant Thornton LLP pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 2026 et n'a relevé aucun sujet de préoccupation. Il confirme, en outre, que les modalités d'engagement correspondent à celles des années précédentes et que le Comité s'estime satisfait que l'auditeur demeure indépendant.

Tim D'Souza indique par ailleurs que le CFV a examiné la rémunération proposée pour l'auditeur, pour l'exercice 2026, composée d'honoraires de base de 50 000 \$ et d'honoraires conditionnels de 5000 \$, excluant les frais administratifs, les débours et les taxes applicables. Il précise que la rémunération proposée reste inchangée par rapport à l'année précédente et est conforme à l'énoncé des travaux défini dans le plan d'audit actuel.

En l'absence de questions de la part des administrateurs, le président par intérim du CA demande qu'une motion soit présentée pour approuver la rémunération proposée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :			
Présentée par :	Tim D'Souza	Appuyée par :	Richard Dennis
IL EST RÉSOLU QUE : la rémunération de l'auditeur, Doane Grant Thornton LLP, pour l'exercice financier 2026, qui consiste en des honoraires de base de 50 000 \$ plus des honoraires conditionnels de 5000 \$, excluant les frais administratifs, les débours et les taxes applicables, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

Le président par intérim du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

APPROBATION DU MONTANT MAXIMAL DES RÉCLAMATIONS AU FONDS D'INDEMNISATION

Le président par intérim du CA donne la parole à Tim D'Souza, président du Comité des finances et de la vérification.

Tim D'Souza fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le CFV a examiné le montant de réclamation au fonds d'indemnisation.

Le CA entame une discussion approfondie sur le plafond proposé de 7000 \$, notamment sur sa justification financière, sa faisabilité juridique et sa conformité avec le mandat d'intérêt public du Collège. Tim D'Souza indique que le plafond proposé a été établi à l'issue de plusieurs séances d'analyse actuarielle et d'évaluation des risques menées par le Comité et qu'il vise à assurer un équilibre entre un remboursement significatif pour les réclamants et la pérennité du fonds d'indemnisation.

Alors que la direction et les conseillers juridiques externes ont estimé que l'intégration de ce plafond dans le Règlement administratif n° 10 est réalisable, les administrateurs discutent des répercussions pratiques et réglementaires, en particulier dans les cas où les pertes évaluées dépasseraient le plafond et où les réclamations pour indemnisation pourraient ne pas être directement en phase avec les mesures disciplinaires.

Le CA examine également l'écart entre le plafond proposé et le montant moyen des réclamations établi par le passé, ce dernier s'élevant à environ 11 500 \$. Le CA, avec le soutien du CFV et du Comité de la gouvernance et des mises en candidature, estime que ce plafond est approprié, sous réserve de consultations continues avec le ministère de la Justice dans le cadre du processus menant à la rédaction définitive des Règlements administratifs.

Le président par intérim du CA demande qu'une motion soit présentée afin d'approuver un montant d'indemnisation maximal de 7000 \$ par réclamation admissible au titre du Règlement administratif proposé, en chargeant la direction de faire avancer cette disposition dans le cadre de la rédaction de la réglementation.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :

Présentée par :

Tim D'Souza

Appuyée par :

Jennifer Henry

IL EST RÉSOLU QUE :

le CA approuve l'inclusion d'un montant d'indemnisation maximal par réclamation admissible dans le libellé proposé du Règlement administratif n° 10 régissant le fonds d'indemnisation;

ET QUE le CA approuve un montant d'indemnisation maximal de 7000 \$ par réclamation admissible;

ET QU'IL EST enjoint à la direction de fournir au ministère de la Justice des directives pour que le montant d'indemnisation maximal approuvé soit intégré dans la rédaction de la réglementation applicable liée à l'ébauche du Règlement administratif n° 10.

Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune
-----------------	-------	---------------------	--------

Le président par intérim du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

PAUSE

À 14 h 40, le président par intérim du CA déclare que la réunion est suspendue pour dix minutes. La réunion reprend à 14 h 50.

8. GOUVERNANCE

RAPPORT DU COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES MISES EN CANDIDATURE

Le président par intérim du CA demande à Ben Rempel, président du Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC) de faire rapport sur le CGMC.

Ben Rempel indique que le rapport du CGMC est joint aux documents de la réunion et qu'il peut répondre à toute question posée par les administrateurs.

NOUVELLES CONCERNANT LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le président par intérim du CA invite ensuite Ben Rempel à faire le point sur le cadre réglementaire. Ben Rempel indique que l'élaboration des Règlements administratifs du Collège demeure une initiative de longue haleine et qu'il est peu probable qu'elle prenne fin à court terme.

Il précise que l'élaboration des Règlements administratifs en cours ne devrait pas retarder la mise en œuvre du nouveau Règlement d'application, et que le Collège procédera à cette mise en œuvre lorsque les nouvelles dispositions entreront en vigueur.

Le président par intérim du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

PROLONGATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2026

Le président par intérim du CA donne la parole à Ben Rempel, président du CCGMC.

Ben Rempel fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le Plan stratégique a été conçu comme un document évolutif et que sa prolongation permettra d'assurer la stabilité de l'organisme pendant la transition réglementaire, de même qu'une conformité continue au cadre réglementaire et aux Règlements administratifs du Collège, qui sont en évolution. De plus, elle permettra au nouveau président et chef de la direction de participer à l'élaboration du prochain Plan stratégique.

Le président par intérim du CA demande ensuite à ce qu'une motion soit présentée pour approuver la prolongation du Plan stratégique.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :

Présentée par :	Ben Rempel	Appuyée par :	Richard Dennis
IL EST RÉSOLU QUE : le Plan stratégique 2023-2026 du Collège soit prolongé pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2027, en vue de favoriser la stabilité de l'organisme durant la transition réglementaire et de permettre au nouveau président et chef de la direction d'y apporter sa contribution.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

Le président par intérim du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

Le président par intérim du CA fait référence aux résolutions en bloc distribuées avant la réunion et indique que les dates proposées pour la tenue des réunions du CA et de ses comités en 2027, ainsi que le lieu et le format pour la tenue de l'assemblée générale annuelle 2026, ont été retirés des résolutions en bloc afin d'être examinés plus en détail, sous le point Gouvernance.

DATES PROPOSÉES POUR LA TENUE DES RÉUNIONS DU CA ET DE SES COMITÉS EN 2027

Le président par intérim du CA lance la discussion concernant les dates proposées pour les réunions du CA et des comités en 2027. Les administrateurs manifestent leur intérêt pour l'idée d'augmenter le nombre de réunions du CA. Ben Rempel indique que cette question sera examinée lors de la prochaine réunion du CGMC, puis soumise au CA pour un examen plus approfondi. Le point suivant fait consensus : si d'autres réunions devaient être portées au calendrier, une option de participation en ligne sera à envisager afin de permettre aux administrateurs ne pouvant y assister en personne d'y prendre part.

LIEU ET FORMAT POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026

Le CA discute du format de l'assemblée générale annuelle (AGA) 2026, en évaluant la gérance financière par rapport aux avantages que procure la participation en personne. Une différence de coût importante est constatée : la tenue d'une assemblée virtuelle est estimée à 5000 \$ contre environ 95 000 \$ pour la tenue d'une assemblée en personne, ce qui soulève des préoccupations quant au respect des principes de prudence budgétaire en vigueur en cette période de transition.

Le CA prend également en considération les formules hybrides, les points de vue des parties prenantes et les contraintes financières actuelles, notamment une base du revenu susceptible de diminuer, et reconnaît que les prochaines AGA pourraient tenir compte de considérations différentes, notamment celles liées aux cycles électoraux. À l'issue des discussions, le président

par intérim du CA demande qu'une motion soit présentée en vue de tenir l'AGA du 3 décembre 2026 en personne et en formule hybride dans la région du Grand Toronto, les derniers aspects logistiques devant être déterminés par la direction.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :			
Présentée par :	Richard Dennis	Appuyée par :	Ben Rempel
IL EST RÉSOLU QUE : le CA approuve la tenue de l'AGA 2026 en personne/formule hybride dans la région du Grand Toronto le 3 décembre 2026, le lieu définitif devant être déterminé par la direction.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

9. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le président par intérim du CA annonce que la prochaine réunion du CA se tiendra le 24 septembre 2026, à Burlington, en Ontario, et sur Zoom.

RÉUNION FERMÉE AU PUBLIC (SÉANCE À HUIS CLOS)

MOTIONS PRÉSENTÉES POUR LA SÉANCE À HUIS CLOS

RÉSOLUTION ADOPTÉE :			
Présentée par :	France Houle	Appuyée par :	Ben Rempel
IL EST RÉSOLU QUE : la réunion du CA se poursuive à huis clos à 15 h 25.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

Le CA se réunit à huis clos pour discuter de questions de nature confidentielle liées à la gouvernance et à l'organisme.

RÉSOLUTION ADOPTÉE :			
Présentée par :	Jennifer Henry	Appuyée par :	John Burke
IL EST RÉSOLU QUE : la réunion du CA se poursuive en séance publique à 15 h 58.			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION ADOPTÉE :			
Présentée par :	Ben Rempel	Appuyée par :	France Houle
IL EST RÉSOLU QUE : la réunion soit par la présente ajournée à 15 h 59 (HE).			
Contre :	Aucun	Abstention :	Aucune

Ce procès-verbal a été approuvé par le CA le 24 septembre 2026.

John Burke
Président par intérim du CA

Nithiya Paheerathan
Secrétaire de séance

Sommaire des résolutions et mesures discutées

Liste des résolutions

Résolution	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
3	Résolutions en bloc	IL EST RÉSOLU QUE les résolutions en bloc, comprenant initialement six points, soient modifiées afin d'en retirer les points intitulés « Dates proposées pour la tenue des réunions du CA et de ses comités en 2027 » et « Lieu et format pour la tenue de l'assemblée générale annuelle 2026 » en vue d'un examen distinct dans le cadre de l'ordre du jour de la réunion; et que les quatre points restants soient par la présente approuvés : 1. Procès-verbal de la réunion du CA du 26 mars 2026 2. Rapport de l'agente d'examen des plaintes indépendante 3. Concept du design et table des matières du Rapport annuel 2026 4. Registre des stratégies de réaction au risque	1
	Ordre du jour	IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion soit par la présente approuvé avec les modifications proposées.	2
6	Ébauche du budget pour l'exercice financier 2027	IL EST RÉSOLU QUE le budget proposé pour l'exercice financier du Collège prenant fin le 30 juin 2027, conforme en substance à la forme présentée en pièce jointe, soit par la présente approuvé avec effet immédiat.	3
	Rémunération de l'auditeur	IL EST RÉSOLU QUE la rémunération de l'auditeur, Doane Grant Thornton LLP, pour l'exercice financier 2026, qui consiste en des honoraires de base de 50 000 \$ plus des honoraires conditionnels de 5000 \$, excluant les frais administratifs, les débours et les taxes applicables, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.	4
	Approbation du montant maximal des réclamations au fonds d'indemnisation	IL EST RÉSOLU QUE le CA approuve l'inclusion d'un montant d'indemnisation maximal par réclamation admissible dans le libellé proposé du Règlement administratif n° 10 régissant le fonds d'indemnisation;	5

Résolution	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
		ET QUE le CA approuve un montant d'indemnisation maximal de 7000 \$ par réclamation admissible; ET QU'IL EST enjoint à la direction de fournir au ministère de la Justice des directives pour que le montant d'indemnisation maximal approuvé soit intégré dans la rédaction de la réglementation applicable liée à l'ébauche du Règlement administratif n° 10.	
7	Prolongation du Plan stratégique 2023-2026	IL EST RÉSOLU QUE le Plan stratégique 2023-2026 du Collège soit prolongé pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2027, en vue de favoriser la stabilité de l'organisme durant la transition réglementaire et de permettre au nouveau président et chef de la direction d'y apporter sa contribution.	6
	Lieu et format de l'assemblée générale annuelle 2026	IL EST RÉSOLU QUE le CA approuve la tenue de l'AGA 2026 en personne/formule hybride dans la région du Grand Toronto le 3 décembre 2026, le lieu définitif devant être déterminé par la direction.	7
10	Fin de la séance à huis clos et poursuite de la réunion du CA en séance publique	IL EST RÉSOLU QUE la réunion du CA se poursuive à huis clos à 15 h 25.	8
		IL EST RÉSOLU QUE la réunion du CA se poursuive en séance publique à 15 h 58.	9
14	Levée de la séance	IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit par la présente ajournée à 15 h 59 (HE).	10